

XXIII—PECHERIES

246	Salaires et déboursés des fonctionnaires et gardiens des pêcheries, et du service de patrouille des pêcheries.	860,000 00
247	Pour construire des passes migratoires et déblayer les rivières.	20,000 00
248	Frais de justice et dépense casuelle.	2,000 00
249	Pour aider à la conservation et au développement des pêcheries en eau profonde et de la demande du poisson.	30,000 00
250	Pour l'entretien d'un bureau de renseignements sur les pêcheries.	1,000 00
251	Inspection de poisson mariné.	26,000 00
252	Pisciculture.	410,000 00
253	Pour recherches sur les mœurs du flétan du Pacifique par la Commission Internationale des Pêcheries nommée en vertu du Traité concernant le flétan du Pacifique datée le 2 mars 1923.	28,000 00
254	Commission biologique maritime du Canada—	
	(a) Travaux purement scientifiques. \$ 45,000	
	(b) Travail pratique et expérimental. 73,000	
	(c) Recherche sur la pisciculture. 20,000	
		138,000 00

XXXV—DIVERS

337	Allocation de commisération à la veuve de feu Frank Askew, décédé le 3 décembre 1926, à la suite d'un accident survenu pendant l'exercice de ses fonctions de commis aux vivres sur le S.G.C. Arras.	2,000 00
338	Pour compenser le propriétaire de l'emplacement du phare de de l'île des Pèlerins, exproprié en 1892.	255 60
339	Allocation de commisération à Onésime Plante, ancien gardien de phare pour le ministère de la Marine et des Pêcheries.	2,500 00
340	Salaire de l'honorable J.-C. Patterson, commissaire chargé de faire enquête sur les droits de la Grande-Bretagne relativement aux terres des mers arctiques.	2,400 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

17	Marine et Pêcheries—	
	Traitements.	502,980 00
	Dépenses contingentes.	80,000 00

XII—DEFENSE NATIONALE

SERVICE DE LA MILICE

91	Administration.	317,000 00
----	-------------------------	------------

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 11 avril écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées et elles sont comme suit:—

XII—DEFENSE NATIONALE

SERVICE DE LA MILICE

92	Service scolaires.	500,000 00
93	Dépense casuelle.	40,000 00
94	Services et ouvrages du génie.	803,900 00